**Modèle de Convention**

**de mise à disposition d’un salarié par une entreprise privée**

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de la délibération.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

Entre

... (*dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement d’accueil* représenté(e) par son *Maire/Président(e)* ; et dûment habilité(e) par délibération du ...[[1]](#footnote-1) *(indiquer l’organe délibérant*) en date du ... ci-après désigné(e) « la collectivité ou l’établissement d’accueil »

et

… *(dénomination de l’organisme employeur)* représenté(e) par … *(titre, nom et prénom du représentant légal)* dont le siège se situe … *(adresse)* ci-après dénommé(e) le co-contractant,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.334-1 à L.334-2,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, notamment son article 11

Vu la délibération n° … du … *(date)* approuvant le recours à la mise à disposition d’un salarié par organisme privé et la présente convention,

Vu l’avis favorable du Comité social territorial, dans sa séance du … *(date),*

Vu l’accord du salarié mis à disposition par l’organisme privé en date du … *(date)*, sur la nature des activités confiées et les conditions d’emploi définies.

Considérant le *projet/la mission/la démarche/* de … *(description succincte du projet)*

Considérant que *ce/cette* *projet/mission/démarche/* justifie, pour son bon accomplissement, le recours aux qualifications techniques spécialisées détenues par le salarié de l’entreprise … *(dénomination de l’entreprise employeur).*

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de la mise à disposition**

La présente convention a pour objet la mise à disposition, par ... *(dénomination de l’organisme privé)* d’un salarié ayant les qualifications de ... auprès de … *(dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement d’accueil)*

**Article 2 : Durée de la mise à disposition**

Le salarié est mis à disposition à compter du ... *(date)*, pour une durée de … *(maximum 4 ans),* soit jusqu’au … *(date)*

## **Article 3 : Nature des activités**

La présente convention est prononcée dans le cadre de :

*Décrire la mission (il doit s’agir d’une mission ou d’un projet déterminé qui ne pourrait être mené à bien sans les qualifications techniques spécialisées détenues par un salarié de droit privé)*

**Article 4 : Temps de travail**

Le salarié est mis à disposition à raison de ... *(nombre)* heures par semaine,

Les horaires de travail du co-contractant sont répartis comme suit : … (*Décrire l’emploi du temps).*

**Article 5 : Lieu de travail**

Le salarié exerce ses fonctions à …. *(direction, service, bureau, etc.)* dans les locaux de la collectivité (ou l’établissement) employeur  actuellement situé : … *(adresse complète)*

**Article 6 : Droits et obligations**

Le salarié mis à disposition est soumis aux mêmes règles déontologiques que les fonctionnaires.

Il ne peut lui être confié de fonctions susceptibles de l’exposer aux sanctions prévues aux [articles 432-12 et 432-13 du code pénal](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=11D20B60B77A3CCA0EAE7FE2BD7D0CAB.tpdila21v_1?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418521&dateTexte=&categorieLien=cid) relatifs à la prise illégale d’intérêts.

Toutefois, la relation au travail reste régie par l’ensemble des dispositions applicables dans son organisme *(contrat de travail, code du travail, convention collective…).*

**Article 7 : Responsable hiérarchique**

Le salarié exerce ses fonctions sous l’autorité de … *(dénomination des fonctions du responsable hiérarchique).*

Le salarié s’engage, pendant la durée de ce contrat, à respecter les instructions et directives données par ses supérieurs hiérarchiques dans les conditions définies à l’article L.121-10 du Code général de la fonction publique et à se conformer aux règles d’organisation et de fonctionnement de ... *(dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement d’accueil).*

**Article 8 : Rémunération et remboursement**

… *(dénomination de l’entreprise employeur)* assure la rémunération du salarié mis à disposition.

La collectivité rembourse à l’organisme privé les rémunérations, charges sociales, frais professionnels et avantages en nature versés au salarié. Une annexe financière, jointe à la présente convention détaille l’ensemble des éléments financiers remboursés par la collectivité ou l’établissement d’accueil.

Les indemnités liées au remboursement des frais de déplacement sont versées par … *(dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement d’accueil) OU*  ... *(dénomination de l’organisme privé)[[2]](#footnote-2)*

*(Si les frais de déplacements sont pris en charge par la collectivité ou l’établissement)* Le salarié pourra être amené à se déplacer en fonction des nécessités de services liées à ses fonctions. Tout déplacement fera l’objet d’un ordre de mission qui en fixera le lieu, la durée et l’objet. Le remboursement des frais supportés à cette occasion sera effectué, conformément aux dispositions du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 susvisé.

*(Le cas échéant)* La collectivité ou l’établissement verse directement au salarié un complément de rémunération *(en préciser la nature)* justifié par ses fonctions, dans la limite maximale de ... *(montant)* € bruts/mois.

## **Article 9 : Evaluation**

… *(dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement d’accueil)* transmet un rapport annuel sur l’activité du salarié mis à disposition à ... *(dénomination de l’entreprise)*, après un entretien individuel.

## **Article 10 : Fin de la mise à disposition**

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l’article 2 de la présente convention, moyennant un préavis de …. *(Nombre de semaines)* à la demande :

- de … *(nom de l’entreprise employeur)*

- de … *(nom de la collectivité, de l’établissement d’accueil)*

- du salarié mis à disposition.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la collectivité ou l’établissement d’accueil et l’entreprise employeur.

**Article 11 :** **Contentieux**

Les litiges pouvant résulter de l’application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Convention établie en trois exemplaires.

Fait à ….,

Le … *(date)*

Pour la collectivité ou établissement d’accueil,

*Prénom, nom*

*Qualité du signataire*

Fait à ….,

Le … *(date)*

Pour l’entreprise employeur,

*Prénom, nom*

*Qualité du signataire*

**Article 1 :**

1. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Il est obligatoire d’opérer un choix entre ces options* [↑](#footnote-ref-2)